Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Pêche, veuillez visiter :
bacprocgempeche.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro CGEM Pêche

Réglementation des activités maritimes et développement durable

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-CGEM-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la situation et cadre réglementaire (4 questions) **Page 3**

2. Règles de prévention des pollutions et calcul d'une pension (3 questions) **Page 5**

3. Préparation opérationnelle de la marée (3 questions) **Page 7**

4. Prévention, sécurité et développement durable (3 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprocgempeche.fr/assets/annales/bac-pro-cgem-peche/Règlementation des activités maritimes et développement durable/2026/Bac Pro CGEM Pêche - Règlementation des activités maritimes et développement durable - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la situation et cadre réglementaire

Le navire de pêche Cap Nord, exploité par l'Armement des Deux Caps, jauge 420 UMS et embarque 16 personnes pour une marée de quatre jours. À partir des ressources réglementaires, le candidat identifie les conventions pertinentes, les rôles des organismes maritimes et les obligations liées à l'engagement et à la sécurité des marins.

Question 1.1. Citez deux conventions internationales de l'Organisation maritime internationale pertinentes pour la sécurité des navires ou la prévention des pollutions. Pour chacune, indiquez en une phrase son domaine principal.

SOLAS traite de la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la sécurité des navires. **MARPOL** vise la prévention de la pollution par les navires. Ces deux conventions correspondent aux enjeux du Cap Nord : protéger les personnes à bord et prévenir les pollutions pendant la marée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> SOLAS : sauvegarde de la vie humaine en mer. MARPOL : prévention de la pollution par les navires.

Question 1.2. À partir du DT 2, indiquez le rôle principal de la DGAMPA et celui de l'ENIM, puis précisez lequel de ces organismes intervient dans la protection sociale des marins.

La **DGAMPA** élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives aux affaires maritimes, à la pêche et à l'aquaculture. Les services compétents de l'administration maritime assurent également des missions de contrôle et de suivi dans leur domaine.

L'**ENIM** gère la protection sociale des marins, notamment des prestations de santé, de retraite et d'action sociale. C'est donc l'ENIM qui intervient dans cette protection sociale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> DGAMPA : politiques publiques maritimes, de la pêche et de l'aquaculture. ENIM : protection sociale des marins.

Question 1.3. Pour le marin qui doit embarquer sur le Cap Nord, citez deux informations ou éléments à vérifier concernant son engagement et sa situation administrative avant l'embarquement. Justifiez l'intérêt d'une vérification.

Avant l'embarquement, vérifier que les **conditions d'engagement sont établies** et que les **titres et documents requis sont valides pour les fonctions exercées**. Il faut aussi s'assurer que l'aptitude médicale exigée est à jour. Ces vérifications confirment que la situation administrative du marin est conforme et qu'il peut exercer ses fonctions.

Elles permettent d'éviter un embarquement sans documents valides ou sans aptitude requise, et contribuent à la sécurité du marin et de l'équipage.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier l'engagement établi, les titres et documents valides pour les fonctions, ainsi que l'aptitude médicale à jour.

Question 1.4. En vous appuyant sur le DT 2, indiquez deux obligations générales de l'armateur ou de l'employeur maritime en matière de santé et de sécurité des marins.

L'employeur maritime doit prévenir les risques professionnels et protéger les marins. Il lui revient notamment d'**évaluer les risques** et d'**organiser la prévention**. Il doit aussi informer et former les marins, puis leur fournir des moyens de protection adaptés. Ces mesures permettent de réduire les risques liés au travail et de préparer l'équipage à intervenir en sécurité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Évaluer les risques et organiser la prévention. Informer et former les marins, puis fournir des protections adaptées.

2. Règles de prévention des pollutions et calcul d’une pension

Le candidat analyse trois situations de rejet d’eaux usées en appliquant les seuils de distance et les conditions définis dans les ressources. Il identifie également le plan de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et calcule une pension annuelle théorique à partir de la formule fournie.

Question 2.1. Pour chacune des situations A, B et C du tableau, indiquez si le rejet proposé est autorisé au regard de l’extrait du DT 1. Justifiez chaque réponse par la règle de distance ou de traitement applicable.

Situation	Décision	Justification
A	Non autorisé	Eaux non traitées : rejet interdit à moins de 12 milles ; distance de 2 milles.
B	Autorisé sous condition	Eaux broyées et désinfectées : seuil minimal de 3 milles ; distance de 8 milles.
C	Autorisé sous condition	Eaux non traitées : seuil minimal de 12 milles ; distance de 15 milles.

Le navire est en route dans les trois situations et aucune zone spéciale ne s’applique. La règle impose aussi un débit modéré pour tout rejet autorisé. Ainsi, B et C ne sont autorisés que si ce débit est effectivement modéré ; le tableau ne précise pas ce paramètre. A reste interdit, car le traitement est absent et la distance est inférieure au seuil requis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> A : rejet interdit. B et C : rejets autorisés uniquement à débit modéré, navire en route.

Question 2.2. Indiquez le document de bord de lutte contre la pollution par les hydrocarbures mentionné dans les ressources ainsi que la convention et l’annexe auxquelles il est associé. Précisez une première action à conduire en cas de fuite constatée.

Le document de bord est le **SOPEP**, plan de préparation et de lutte à bord contre la pollution par les hydrocarbures. Il est associé à la convention **MARPOL, annexe I**, consacrée à la prévention de cette pollution. En cas de fuite constatée, la première action est d’alerter le patron et les personnes concernées. La sécurité des personnes reste prioritaire : l’identification de la source et toute intervention ne doivent être entreprises que sans danger non maîtrisé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> SOPEP : MARPOL, annexe I. Première mesure : alerter immédiatement le patron et les personnes concernées à bord.

Question 2.3. Calculez la pension annuelle théorique correspondant à 20 annuités, avec un salaire forfaitaire annuel de référence de 18 000 euros et un taux de 2 % par annuité. Présentez la formule, le calcul et le résultat en euros.

La formule fournie est $P = S \times t \times n$, où le taux par annuité doit être exprimé en décimal. Ainsi, $2\% = 0{,}02$. En remplaçant par le salaire forfaitaire annuel de référence de 18 000 euros et les 20 annuités : $P = 18\,000 \times 0{,}02 \times 20 = 7\,200$. La pension annuelle théorique obtenue est donc de 7 200 euros. Ce calcul suit le cas simplifié indiqué, sans plafond ni proratisation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pension annuelle théorique calculée selon les paramètres de l'exercice : 7 200 euros par an au total.

3. Préparation opérationnelle de la marée

La marée dure quatre jours et embarque 16 personnes qui produisent chacune une quantité donnée de déchets non dangereux, conservés à bord jusqu'au débarquement. Le candidat calcule leur masse totale, complète les contrôles avant départ du DR 1 et rédige dans le DR 2 une séquence d'actions en cas de fuite d'hydrocarbures.

Question 3.1. Calculez la masse totale de déchets non dangereux à prévoir pour la marée à l'aide de la relation m = N × d × q, où N est le nombre de personnes, d la durée en jours et q la production en kilogrammes par personne et par jour. Inscrivez le calcul et le résultat dans le DR 1.

Les déchets sont conservés à bord jusqu'au débarquement : il faut donc prévoir la production totale des 16 personnes pendant les 4 jours. Avec 0,5 kg par personne et par jour, le calcul est : $m = N \times d \times q = 16 \times 4 \times 0,5 = 32\ \text{kg}$. Inscrire le calcul et l'unité dans la première case du DR 1. Cette masse correspond aux déchets non dangereux à stocker à bord puis à débarquer à la base.

DR 1 complété : masse des déchets

Élément	Calcul, vérification ou justification du candidat
Masse totale de déchets non dangereux pour la marée	16 × 4 × 0,5 = 32 kg
Contrôle relatif aux personnes : élément à vérifier	
Raison de ce contrôle relatif aux personnes	
Contrôle relatif à la lutte contre la pollution : élément à vérifier	
Raison de ce contrôle relatif à la lutte contre la pollution	
Contrôle relatif aux déchets : élément à vérifier	
Raison de ce contrôle relatif aux déchets	

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Masse totale : 32 kg.

Question 3.2. Complétez le DR 1 en associant à chaque contrôle avant départ l'élément à vérifier et la raison opérationnelle ou réglementaire de cette vérification. Utilisez les données des DT 1 à DT 3.

Compléter le DR 1 en vérifiant les personnes, les moyens de lutte contre la pollution et le stockage des déchets. Les éléments et raisons ci-dessous reprennent les contrôles opérationnels du DT 3 et les exigences d'engagement du DT 2. Les contrôles doivent être effectués avant le départ afin que l'équipage soit en règle et que les moyens de prévention soient prêts et utilisables.

Domaine	Éléments à vérifier	Raison
Personnes	Engagement établi, titres requis valides et aptitude médicale à jour	Vérifier la situation de l'équipage avant embarquement
Lutte contre la pollution	Plan de bord et moyens de lutte accessibles	Permettre une réaction organisée en cas de fuite
Déchets	Contenants et zone de stockage sécurisés	Éviter toute perte en mer et conserver les déchets jusqu'à leur remise à terre

DR 1 complété : contrôles avant départ

Élément	Calcul, vérification ou justification du candidat
Masse totale de déchets non dangereux pour la marée	.....
Contrôle relatif aux personnes : élément à vérifier	Engagement établi ; titres valides ; aptitude médicale à jour .....
Raison de ce contrôle relatif aux personnes	Vérifier la situation de l'équipage avant embarquement .....
Contrôle relatif à la lutte contre la pollution : élément à vérifier	Plan et moyens de lutte accessibles .....
Raison de ce contrôle relatif à la lutte contre la pollution	Réaction organisée en cas de fuite .....
Contrôle relatif aux déchets : élément à vérifier	Contenants et stockage sécurisés .....
Raison de ce contrôle relatif aux déchets	Éviter toute perte en mer .....

✓ RÉPONSE À RETENIR

À vérifier : engagement, titres et aptitude médicale ; plan et moyens antipollution accessibles ; contenants et stockage des déchets sécurisés.

Question 3.3. Complétez le DR 2 en rédigeant, dans un ordre cohérent, une séquence de quatre actions à appliquer après la découverte d'une fuite d'hydrocarbures à bord. La séquence doit inclure l'alerte, la maîtrise de la fuite si elle peut être effectuée sans danger, la limitation de la pollution et la consignation ou le compte rendu de l'événement.

La sécurité des personnes reste prioritaire : ne pas intervenir si le danger n'est pas maîtrisé. Alerter rapidement, puis agir seulement si l'intervention peut être menée sans danger. Compléter les quatre lignes du DR 2 dans l'ordre suivant :

1. Alerter le patron et les personnes concernées ; appliquer le plan de bord.
2. Identifier la source si cela peut être fait sans danger, puis interrompre ou maîtriser la fuite si l'intervention est sûre.
3. Empêcher la propagation vers la mer avec les moyens disponibles.
4. Consigner l'événement, les mesures prises et les suites données, puis le signaler selon la procédure applicable.

DR 2 complété : fuite d'hydrocarbures

Ordre	Action à conduire
1	**Alerter le patron et les personnes concernées ; appliquer le plan de bord.**
2	**Identifier la source et maîtriser la fuite si l'intervention est sans danger.**
3	**Empêcher la propagation vers la mer avec les moyens disponibles.**
4	**Consigner les faits et les mesures prises ; signaler selon la procédure.**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alerter, maîtriser la fuite sans danger, limiter sa propagation vers la mer, puis consigner et signaler l'événement.

4. Prévention, sécurité et développement durable

Le briefing de sécurité traite de la manipulation d'un produit de nettoyage, du tri des déchets à bord et d'une intervention à proximité d'un équipement susceptible de fuir. Le candidat propose des mesures pour réduire les risques professionnels, éviter les rejets en mer et justifier le signalement rapide des dangers.

Question 4.1. Pour la manipulation du produit de nettoyage, indiquez deux mesures de prévention adaptées avant ou pendant l'opération. Pour chacune, précisez le risque qu'elle permet de réduire.

Appliquer les consignes de sécurité figurant sur l'étiquette du produit et choisir les protections adaptées. Deux mesures réduisent les risques principaux :

- Respecter la dilution prescrite : cela limite le risque de contact ou de projection d'un produit trop concentré.
- Porter les protections indiquées pour le produit : elles réduisent les atteintes en cas de contact ou de projection.

Ne pas mélanger de produits si les consignes ne le prévoient pas.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Respecter les consignes et la dilution, puis porter les protections adaptées contre les contacts et projections.

Question 4.2. Proposez deux mesures concrètes permettant de limiter les déchets produits ou de prévenir leur rejet en mer pendant la marée. Une des mesures doit porter sur la gestion à bord et l'autre sur la remise à terre.

Appliquer une mesure à bord et une autre au débarquement :

Étape	Mesure	Effet attendu
À bord	Trier les déchets et les stocker dans des contenants sécurisés.	Éviter leur mélange et leur perte en mer.
À terre	Remettre les déchets conservés à la base dans une filière adaptée.	Éviter leur rejet en mer.

Les déchets solides restent à bord jusqu'à leur remise à terre.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Trier et sécuriser les déchets à bord, puis les remettre à terre dans une filière adaptée.

Question 4.3. Expliquez en une ou deux phrases pourquoi une situation de danger immédiat doit être signalée rapidement au patron et pourquoi les consignes de sécurité doivent être connues avant l'intervention.

Signaler rapidement un danger immédiat au patron permet d'alerter les personnes concernées et d'organiser une réponse qui protège l'équipage et le milieu marin. Connaître avant l'intervention les consignes, les moyens d'alerte et les équipements nécessaires aide à agir de façon coordonnée et évite de s'exposer à un danger non

maîtrisé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signaler le danger permet une réaction rapide et organisée ; connaître les consignes évite une intervention dangereuse.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E503 du baccalauréat professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes, option pêche, se déroule en session 2026, dure deux heures et porte le code 26-BCP-CGEM-EP1, coefficient 1. À partir de la préparation d'une marée du Cap Nord, elle évalue l'application des règles maritimes, la prévention des pollutions, les contrôles avant départ, le calcul d'une pension et la prévention des risques professionnels.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- MARPOL concerne la prévention de la pollution par les navires ; SOLAS porte sur la sauvegarde de la vie humaine en mer.
- Les eaux usées non traitées ne sont pas rejetées à moins de 12 milles ; les eaux broyées et désinfectées, à moins de 3 milles.
- La pension théorique suit P = S × t × n, avec le taux par annuité exprimé sous forme décimale.
- Les déchets solides sont conservés à bord, stockés pour éviter leur perte et remis à terre dans une filière adaptée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque rejet, distinguer eaux usées non traitées et eaux broyées et désinfectées, puis justifier avec le seuil de distance correspondant.
- Avant embarquement, vérifier les conditions d'engagement, la validité des titres requis et l'aptitude médicale exigée.
- Détailler les calculs, inscrire les unités et reporter les réponses demandées dans les documents réponses DR 1 et DR 2.
- En cas de fuite, donner la priorité à la sécurité des personnes et ne pas intervenir si le danger n'est pas maîtrisé.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer si un rejet d'eaux usées est autorisé dans les situations du sujet ?

Comparez la distance à la terre la plus proche au seuil correspondant au traitement : 12 milles pour les eaux non traitées, 3 milles pour les eaux broyées et désinfectées. Le navire doit aussi être en route et le débit modéré.

Q : Comment calculer la pension annuelle théorique avec un taux donné en pourcentage ?

Utilisez P = S × t × n et convertissez 2 % en 0,02. Avec 18 000 euros et 20 annuités, calculez 18 000 × 0,02 × 20 et exprimez le résultat en euros par an.

Q : Comment organiser le temps pour traiter les quatre parties et les documents réponses ?

L'épreuve dure deux heures et les quatre parties totalisent 20 points. Répartissez le temps selon les points, gardez une marge pour compléter les DR 1 et DR 2 et vérifier vos réponses ; la calculatrice n'est pas autorisée.

Q : Quels critères et quelles règles faut-il respecter dans les réponses pratiques ?

Le sujet demande des réponses fondées sur les ressources fournies. Justifiez les rejets avec les règles de distance ou de traitement, détaillez les calculs avec leurs unités et ordonnez les actions en privilégiant la sécurité des personnes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprocgempeche.fr/assets/annales/bac-pro-cgem-peche/Règlementation des activités maritimes et développement durable/2026/Bac Pro CGEM Pêche - Règlementation des activités maritimes et développement durable - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Bac Pro CGEM Pêche : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.